**No 8441**

CHAMBRE DES DEPUTES

**PROJET DE LOI**

**relative à la rénovation et à la transformation de l'ancienne bibliothèque nationale**

**Resumé**

Le projet de loi n° 8441 a pour objet d’autoriser le Gouvernement à procéder à la rénovation et à la transformation des bâtiments de l’ancienne bibliothèque nationale. Les bâtiments rénovés et transformés sont destinés aux besoins des chambres commerciales du Tribunal d’arrondissement de Luxembourg et du Parquet général ainsi qu’aux besoins du Ministère de la culture.

Le site de l’ancienne Bibliothèque nationale à Luxembourg-Ville, riche en histoire et patrimoine national, a connu diverses affectations : d’abord Collège des Jésuites, le bâtiment accueille au 19e siècle l’Athénée de Luxembourg. Le déménagement de l’Athénée en 1964 permet une nouvelle affectation au profit de la bibliothèque nationale en 1973. Fin 2018, la bibliothèque nationale quitte les lieux pour s’implanter au Kirchberg.

Le site est désormais destiné à un usage mixte combinant fonctions administratives et culturelles. Une grande partie des surfaces est destinée au Ministère de la Justice pour accueillir les chambres commerciales du Tribunal d'arrondissement et des services du Parquet général. Le rez-de-chaussée, attribué au Ministère de la Culture, hébergera le Centre pour la promotion des arts et un café littéraire, offrant ainsi une dimension culturelle ouverte au public.